



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec lundi le 29 juillet 2024 à 19 h 30 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Marielle Gervais est absente.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024

3 DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Octroi de contrat - Réparation d'une conduite d'égout sanitaire – S1152 - 51e Rue Ouest

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13237-07-29 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024.

3 DIRECTION GÉNÉRALE

13238-07-29 **3.1** CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer des réparations sur le réseau sanitaire de la 51e Rue Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitation a été faite auprès de cinq entreprises afin d'obtenir des soumissions pour la réfection du réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est CBC2010 Inc. ;

CONSIDÉRANT que la dépense est admissible à la TECQ ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la réfection du réseau sanitaire de la 51e Rue Ouest à l'entreprise CBC2010 Inc. pour un montant de 58 273,54 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle conditionnellement à la condition suivante ;

D'AUTORISER à l'entreprise CBC2010 Inc. le paiement des décomptes progressifs selon les recommandations du directeur des services techniques ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13239-07-29 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 34.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.